



n°170 - 2025 **Analyses et synthèses**

Le marché de l'assurance-vie en 2024



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Les produits d'assurance-vie ont particulièrement bénéficié en 2024 des flux toujours élevés d'épargne financière des ménages. L'assurance-vie hors épargne retraite a enregistré en 2024 une collecte nette positive de 22,8 milliards d'euros, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis le début de la série en 2011. Cette performance reflète en premier lieu des primes élevées et en second lieu une diminution sensible des rachats.

Cette forte attractivité est toutefois contrastée selon les supports : la collecte nette est demeurée négative mais en nette amélioration (-2,7 milliards d'euros) pour les supports en euros, tandis qu'elle s'est maintenue à un niveau élevé (+25,5 milliards d'euros) pour les supports en unités de compte (UC), bien qu'en retrait par rapport à l'année précédente et au pic historique de 2022. La collecte a également été contrastée entre organismes d'assurance : si les bancassureurs d'une part, les autres organismes d'autre part, affichent des performances similaires s'agissant des supports en euros, les premiers ont enregistré une collecte nette de 20 milliards d'euros sur les supports en UC, contre 5,5 milliards d'euros seulement pour les seconds. Au total, la collecte nette totale des bancassureurs a été positive (+24,6 milliards d'euros), contrairement à celle des autres organismes d'assurance (-1,8 milliards d'euros).

La hausse des primes et le recul des rachats (respectivement +10 % et -11 % par rapport à 2023) s'expliquent notamment par les bonnes performances des UC et par des taux de revalorisation des supports euros, annoncés début 2024, en hausse pour l'année 2023. En outre, les taux annoncés début 2025 restent élevés dans un contexte où les niveaux de rémunération des autres placements sont sur une tendance à la baisse. Le taux moyen de revalorisation des supports euros pour 2024 resterait ainsi à 2,6 % selon une estimation préliminaire, tandis que le taux du livret A, qui fait figure de taux de référence pour les épargnants, est passé de 3,0 % à 2,4 % en février 2025.

Les contrats non rachetables composés essentiellement de produits d'assurance retraite ont enregistré en 2024 une collecte nette positive de 5,2 milliards d'euros. La collecte nette des contrats PER de 11,2 milliards d'euros compense la décollecte des autres contrats non rachetables (-5,9 milliards d'euros) et est portée autant par les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (ORPS) que par les assureurs.

Étude¹ réalisée par Jean-Luc CORON, David LY et Céline YANG

Mots-clés : assurance-vie, épargne
Codes JEL : G22

¹ Cette étude s'appuie sur la collecte hebdomadaire et trimestrielle des flux d'assurance-vie (hors assurance-décès) réalisée par l'ACPR auprès d'environ 70 organismes.

Supports rachetables tous supports

Primes 2024 :

141,8 milliards € ↗

Prestations 2024 :

119 milliards € ↘

Dont rachats 2024 :

75,7 milliards € ↘

Dont sinistres 2024 :

43,3 milliards € ↘

Collecte nette 2024 :

22,8 milliards € ↗

Supports Euros
-2,7 milliards €

Supports UC
+25,5 milliards €

SOMMAIRE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE	2
CHIFFRES CLÉS.....	3
Une collecte élevée dans un contexte d'épargne des ménages dynamique	5
1. Le flux d'épargne des ménages s'est maintenu à un niveau élevé	5
2. La collecte nette atteint un niveau inédit depuis 2011 d'abord grâce au dynamisme des primes mais également au recul des rachats	6
Un marché de l'assurance-vie attractif grâce aux performances des contrats en euros et UC.....	11
1. Un niveau du taux de revalorisation des contrats euros maintenu en 2024	11
2. Les contrats en unités de compte affichent de nouveau une belle performance en 2024.....	12
Une amélioration de la collecte nette portée par les supports euros et les bancassureurs.....	13
1. Une moindre décollecte sur les supports euros.....	13
2. Une collecte nette toujours portée par les bancassureurs.....	13

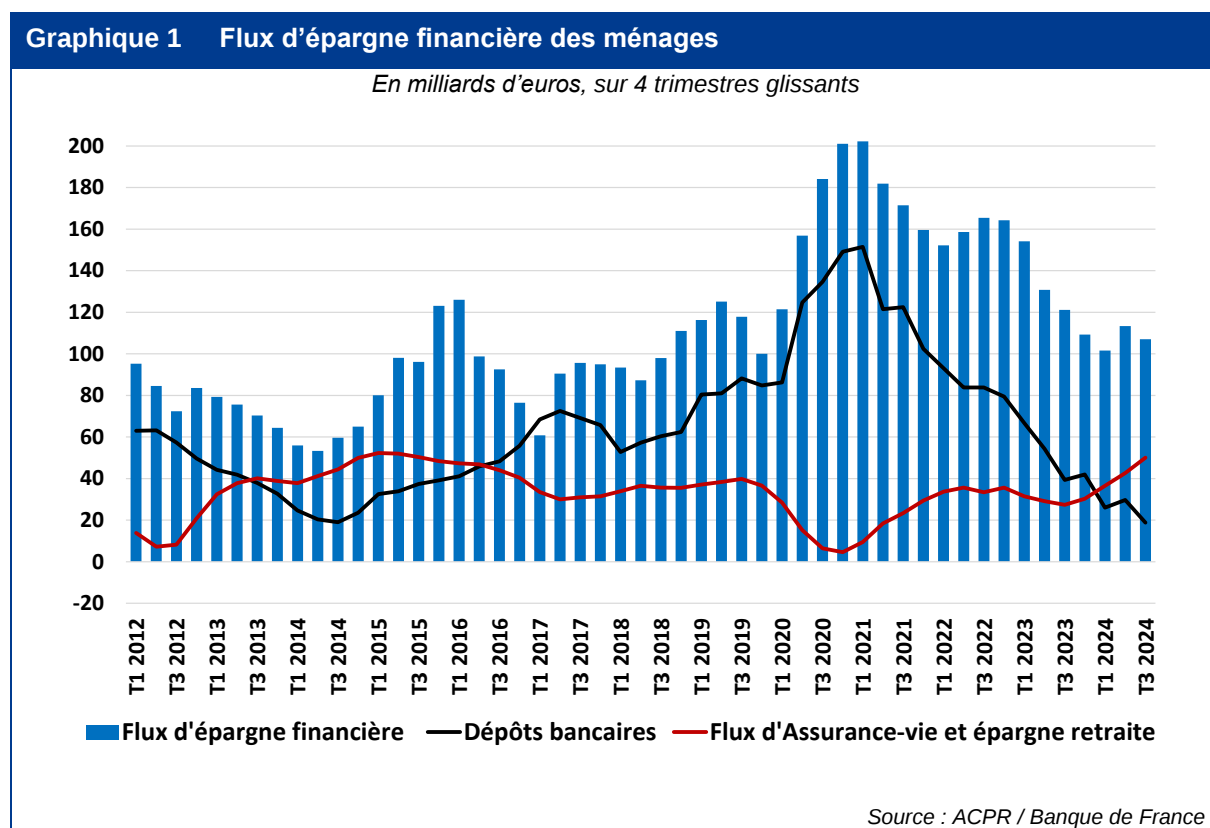
Une collecte élevée dans un contexte d'épargne des ménages dynamique

1. Le flux d'épargne des ménages s'est maintenu à un niveau élevé²

Au troisième trimestre 2024, le flux net d'épargne financière des ménages français s'est établi à +107 milliards en cumul sur quatre trimestres glissants, après un pic à 212 milliards d'euros en 2020 (cf. graphique 1). Malgré sa baisse, le flux d'épargne financière des ménages français est resté dynamique depuis 2020 et supérieur à son niveau d'avant Covid (en moyenne +103 milliards d'euros entre 2015 et 2019).

En cumul sur quatre trimestres glissants, les versements nets sur les dépôts bancaires (les dépôts à vue, les dépôts à terme et les dépôts remboursables avec un préavis inférieur à 3 mois, dont le livret A) représentent un montant de +18,8 milliards d'euros en net repli par rapport au T3 2023 (+39,3 mds) en raison de flux négatifs sur les dépôts à vue, tandis que les versements sur les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite représentent 50,1 milliards d'euros (contre 27,4 mds au T3 2023).

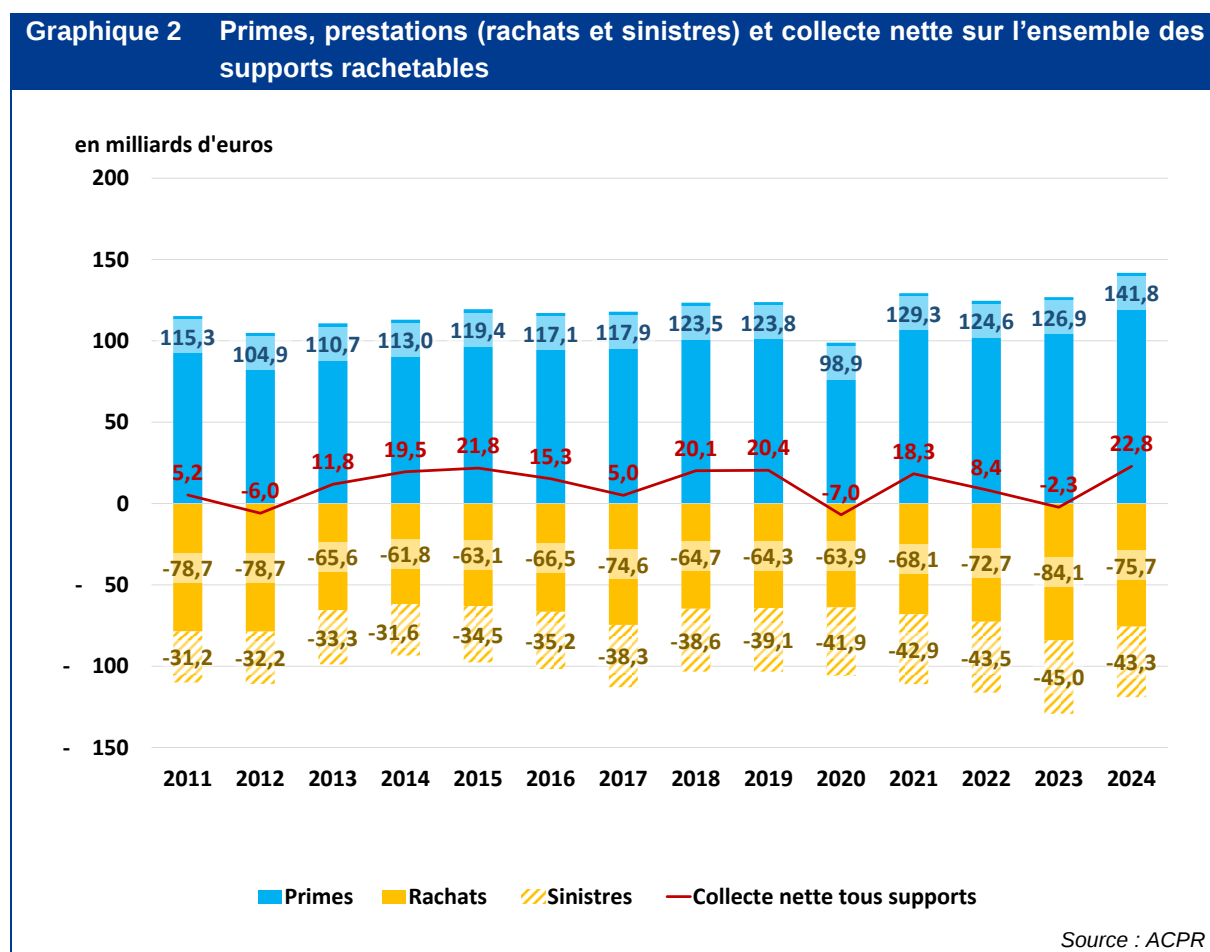
L'assurance-vie et l'épargne retraite restent les principaux placements financiers des ménages français, représentant 32,4 % du patrimoine financier des Français, soit 2 078 milliards d'euros, devant les actions non cotées (22,6 %) et les dépôts bancaires rémunérés (21,3 %).



² Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la comptabilité nationale financière établie par la Banque de France ([Epargne des ménages - 2024-Q3 | Banque de France](#)). Ces flux intègrent non seulement les versements déduits des retraits (concept de collecte nette ci-après) mais également les revenus des placements attribués aux déposants/assurés qui sont capitalisés et donc considérés comme réinvestis.

2. La collecte nette atteint un niveau inédit depuis 2011 d'abord grâce au dynamisme des primes mais également au recul des rachats

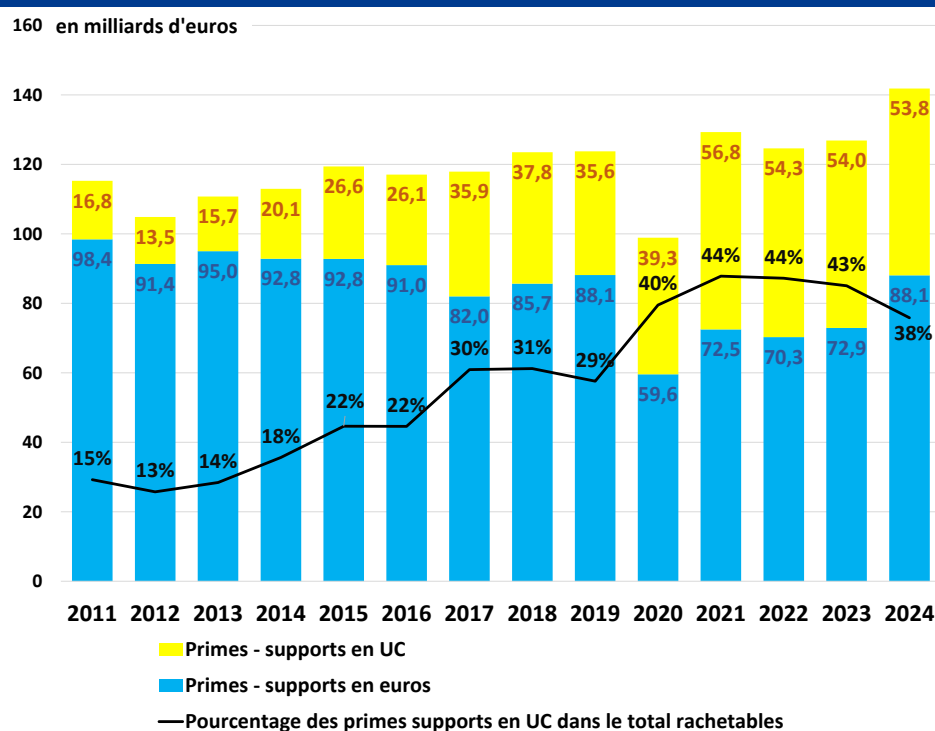
La collecte nette d'assurance-vie (supports rachetables, hors épargne retraite) s'est fortement redressée en 2024 (+22,8 milliards d'euros après -2,3 milliards d'euros en 2023) pour atteindre un solde inégalé depuis le début de la série en 2011. La croissance de la collecte nette reflète une hausse des primes (+14,9 milliards d'euros, +10,2 %), combinée à une baisse des prestations (-10,1 milliards d'euros, -8,5 %) et plus particulièrement des rachats (-8,4 milliards d'euros, -11,1 %) après une progression marquée en 2023 (+11,4 milliards, +15,6 %). Les sinistres ont aussi contribué à cette diminution (-2,7 milliards, -4,0 %) dans un contexte de baisse du nombre de décès³ en 2023 (-5,2 %) et de stabilisation en 2024 (+0,6 %) selon les chiffres de l'INSEE.



La croissance de la collecte brute a reposé sur les supports en euros (+15,1 milliards d'euros, +17,3 %), tandis qu'elle s'est stabilisée sur les supports en unité de compte (UC) (-0,2 milliard d'euros). Après une forte croissance dans les années 2010 et une stabilisation entre 2021 et 2023, la part des supports UC dans le montant des primes totales a diminué ainsi de 5 points de pourcentage en 2024 représentant ainsi 38 % des versements totaux (cf. graphique 3).

³ Compte tenu du délai de déclaration et de règlement des sinistres, on observe un décalage de quelques mois entre l'évolution du nombre de décès et des sinistres en assurance-vie.

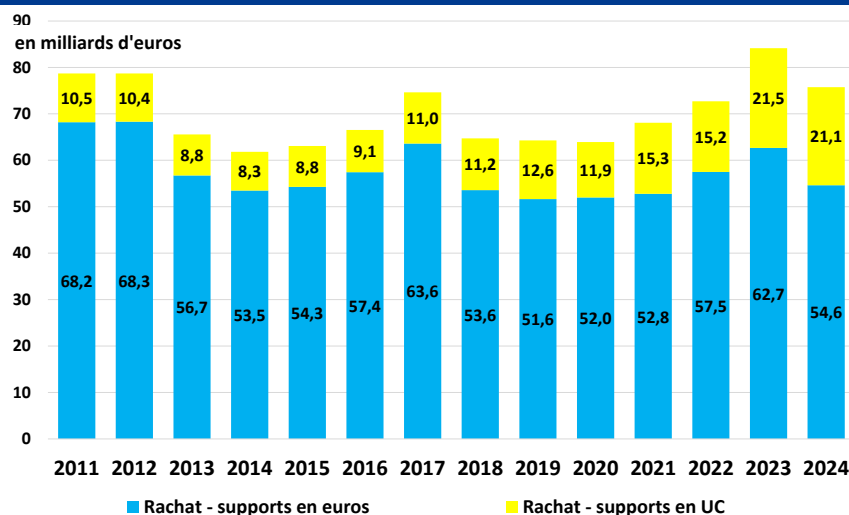
Graphique 3 Primes par type de supports



Source : ACPR

Les rachats sur les supports en euros (54,6 milliards d'euros) ont enregistré une forte baisse de -8,1 milliards d'euros (-14,7 %), tandis que les rachats sur les supports en UC (21,1 milliards d'euros) n'ont que très légèrement diminué (-0,4 milliards d'euros, -1,7 %) (cf. graphique 4).

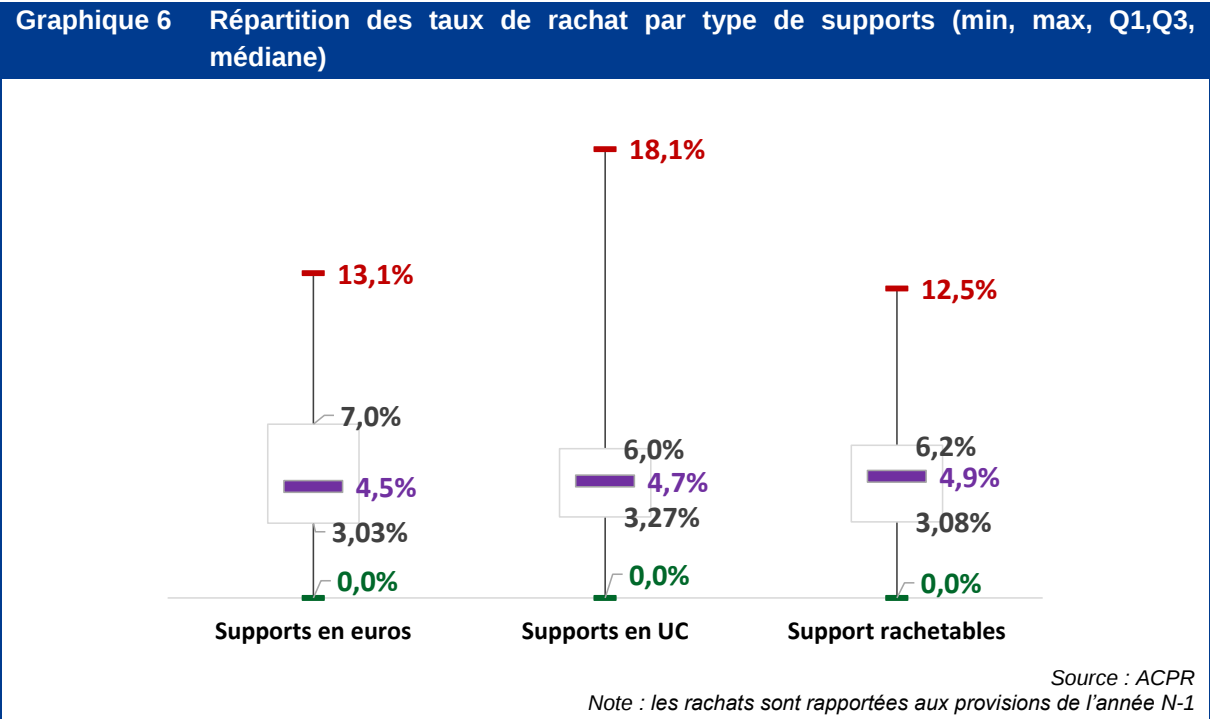
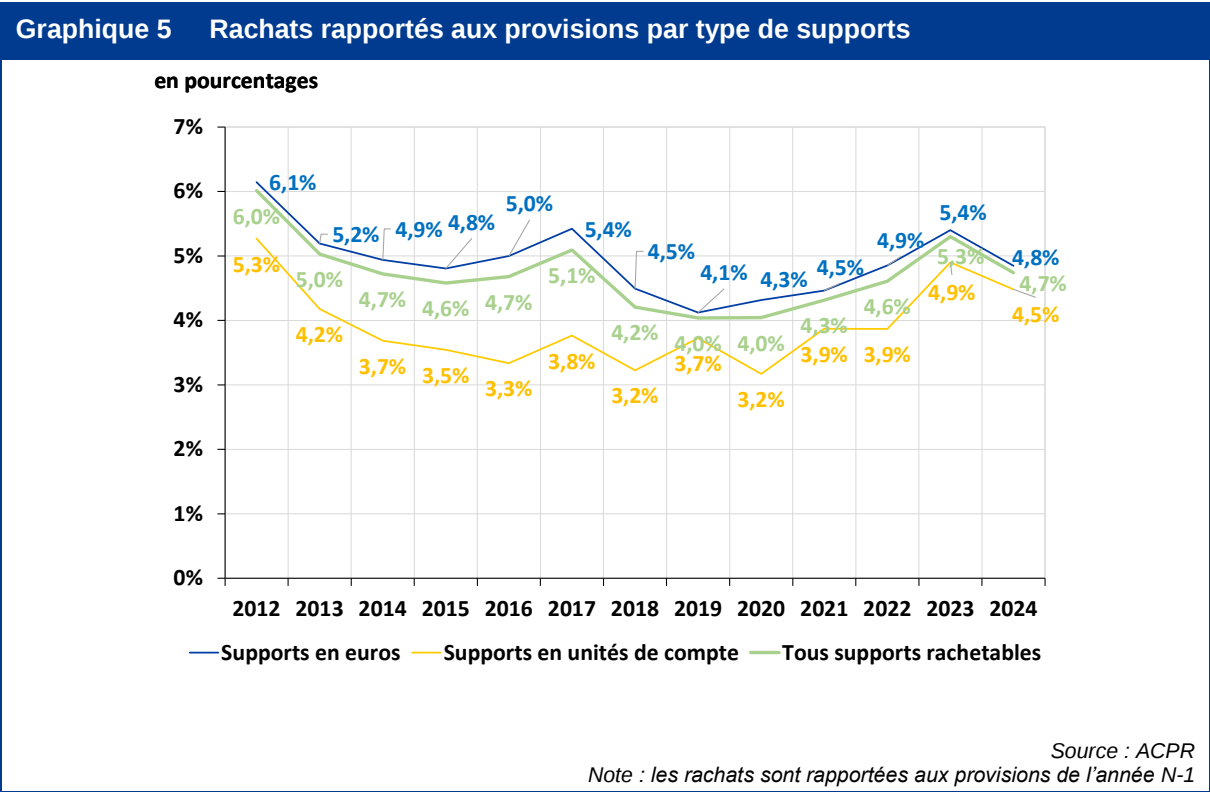
Graphique 4 Rachats par type de supports



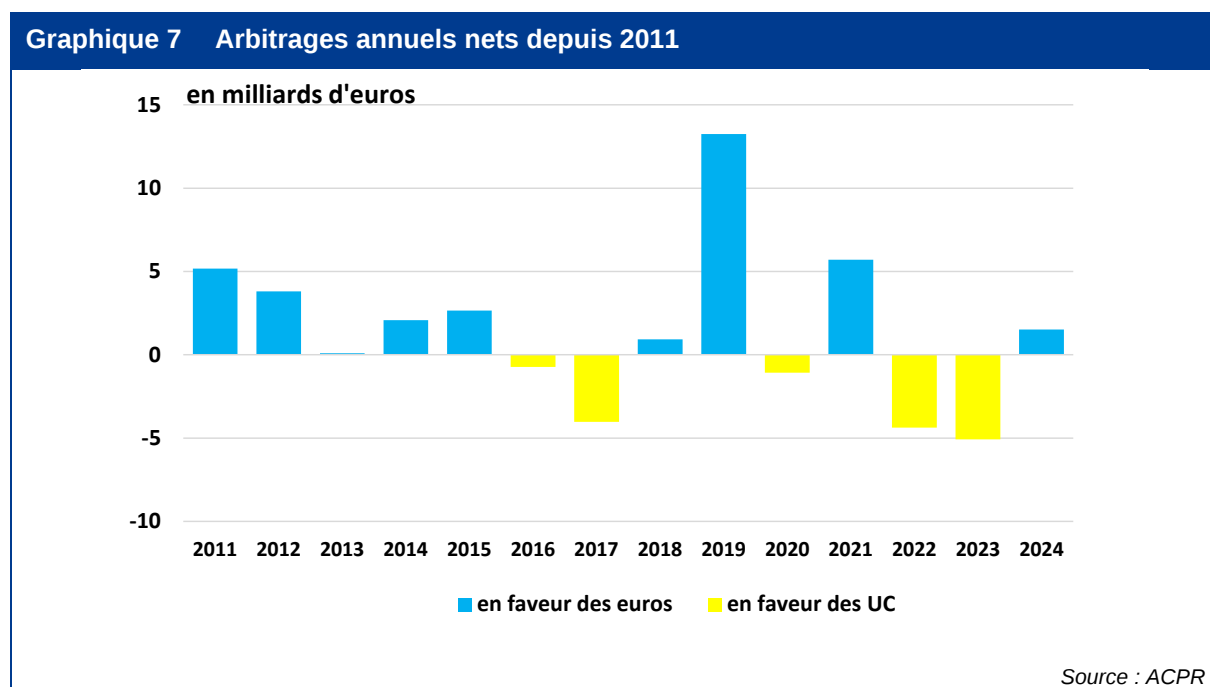
Source : ACPR

Le taux de rachat (rachats rapportés aux provisions) a diminué sur tous les supports. Il s'établit à 4,8 % en 2024 après 5,4 % en 2023 pour les supports en euros. Il est passé de 4,9 % en 2023 à 4,5 % en 2025 sur les supports en unités de compte, ces derniers bénéficiant d'un effet dénominateur favorable grâce à la bonne performance des UC en 2024 (cf. graphique 5). Le niveau du taux de rachat varie selon le type de supports mais aussi selon les organismes par type de clientèle (patrimoniale ou grand

public, entreprises ou particuliers) et la sensibilité des contrats aux avantages fiscaux liées à leur durée de détention (cf. graphique 6).



Le profil des arbitrages nets⁴ a évolué par rapport à 2023 : il est en faveur des supports euro à hauteur de 1,5 milliards d'euros, alors que c'était l'inverse en 2022 et 2023 témoignant du regain d'intérêt pour les supports en euros en 2024.

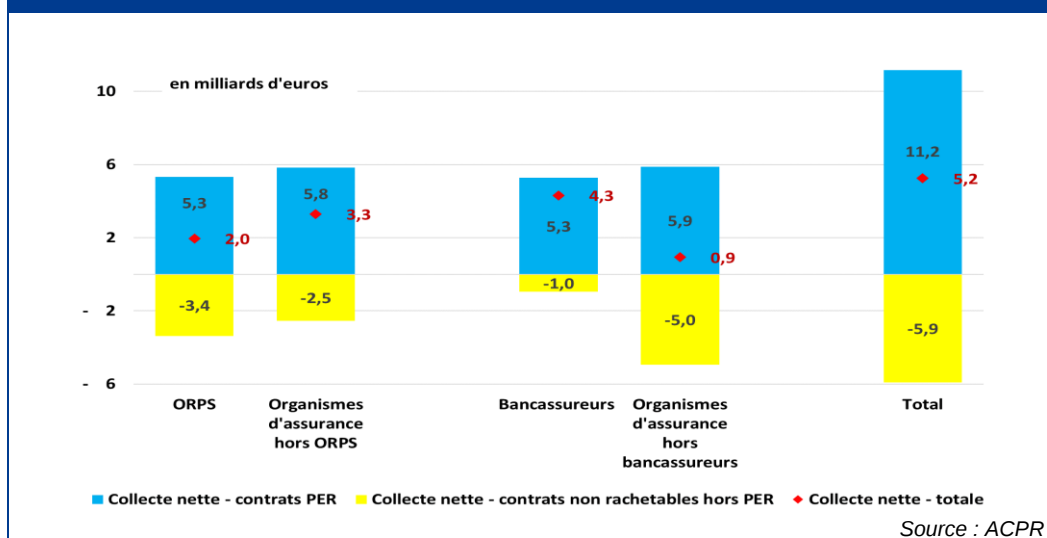


⁴ Somme des soldes entre les arbitrages bruts UC vers euros et euros vers UC de chaque établissement.

Une collecte nette des contrats non rachetables positive en 2024, tirée par les contrats PER

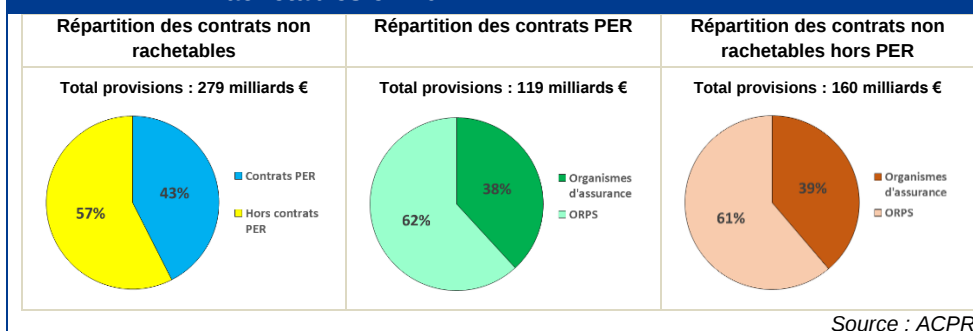
En 2024, la collecte nette des contrats non rachetables⁵ s'est élevée à 5,2 milliards d'euros. La collecte nette sur les contrats PER a atteint 11,2 milliards d'euros et a largement compensé la décollecte des autres contrats non rachetables (-5,9 milliards d'euros). Sur l'ensemble des contrats non rachetables, la collecte brute de 20,8 milliards d'euros a principalement reposé sur celle des contrats PER (76 % de la collecte brute), tandis que les prestations de 15,6 milliards d'euros ont résulté en grande partie des autres contrats (70 % des prestations). Enfin, la collecte nette des organismes d'assurance hors ORPS a été plus élevée que celle des ORPS, ainsi que celle des bancassureurs comparativement aux organismes non bancassureurs.

Graphique 8 Collecte nette des contrats non rachetables en 2024



À fin 2024, les provisions d'assurance vie des contrats non rachetables se sont établies à 279 milliards d'euros. La majorité de ces provisions sont comptabilisées au sein des ORPS (61 % comparativement aux autres organismes d'assurance). Les organismes non bancassureurs détenaient une grande partie des provisions (68 % contre 32 % pour les bancassureurs). Les provisions des contrats PER, qui représentaient 43 % des provisions de l'ensemble des contrats non rachetables, se sont établies à 119 milliards d'euros. 62 % de ces provisions étaient logées au sein des ORPS et 68 % au sein des non bancassureurs.

Graphique 9 Répartition des provisions d'assurance vie des contrats non rachetables en 2024



⁵ L'encadré se base sur les données de la collecte des flux en assurance-vie et épargne retraite régie par la nouvelle instruction ACPR 2023-I-20 entrée en vigueur au 1er juillet 2024. Elle a élargi le périmètre des organismes assujettis à la collecte en incluant les organismes de retraite professionnelle supplémentaire (vérifiant les seuils d'assujettissement définis dans l'instruction) et permet dès lors de distinguer les contrats PER dans la collecte. Cette étude s'appuie sur les dernières données remises par les organismes, qui peuvent être révisées à l'occasion de remises ultérieures, et applique un redressement statistique pour les données manquantes.

Un marché de l'assurance-vie attractif grâce aux performances des contrats euros et UC

1. Un niveau du taux de revalorisation des contrats euros maintenu en 2024

En estimation préliminaire⁶, le taux de revalorisation des encours euros des contrats individuels devrait être stable en 2024, après une hausse de 69 points de base observée en 2023. Le taux de revalorisation s'établirait alors autour de 2,6 % au titre de l'année 2024 et serait de nouveau positif en termes réels.

Graphique 10 Taux de revalorisation des contrats en euros



Bien que le taux de revalorisation moyen ait été légèrement inférieur à celui du Livret A en 2024, le taux de rémunération des produits concurrents est désormais sur une tendance à la baisse pour la plupart d'entre eux. En effet, le taux du livret A est en baisse en février 2025 à 2,4 %. On observe également une tendance à la baisse depuis le T4 2024 des taux apparents de rémunération sur un an des comptes à terme de plus et de moins de deux ans⁷, ainsi que de la performance sur 12 mois des OPC monétaires et obligations⁸.

Les premières estimations du taux de revalorisation font ressortir des revalorisations hétérogènes parmi les assureurs : un quart d'entre eux serviraient un taux de revalorisation en deçà de 2,36 % et un quart un taux au-delà de 2,79 %.

Compte tenu des écarts entre les déclarations faites par les assureurs et les chiffres remis in fine à l'ACPR, les chiffres définitifs concernant le taux de revalorisation seront publiés dans l'[A&S dédiée](#).

⁶ L'estimation préliminaire est basée sur les déclarations faites par les organismes d'assurance à l'ACPR et sur les communiqués de presse de ces organismes. L'estimation définitive, basée sur les états de reporting des organismes d'assurance à l'ACPR, est publiée dans l'Analyses et Synthèses « Revalorisation des contrats d'assurance-vie et de capitalisation ».

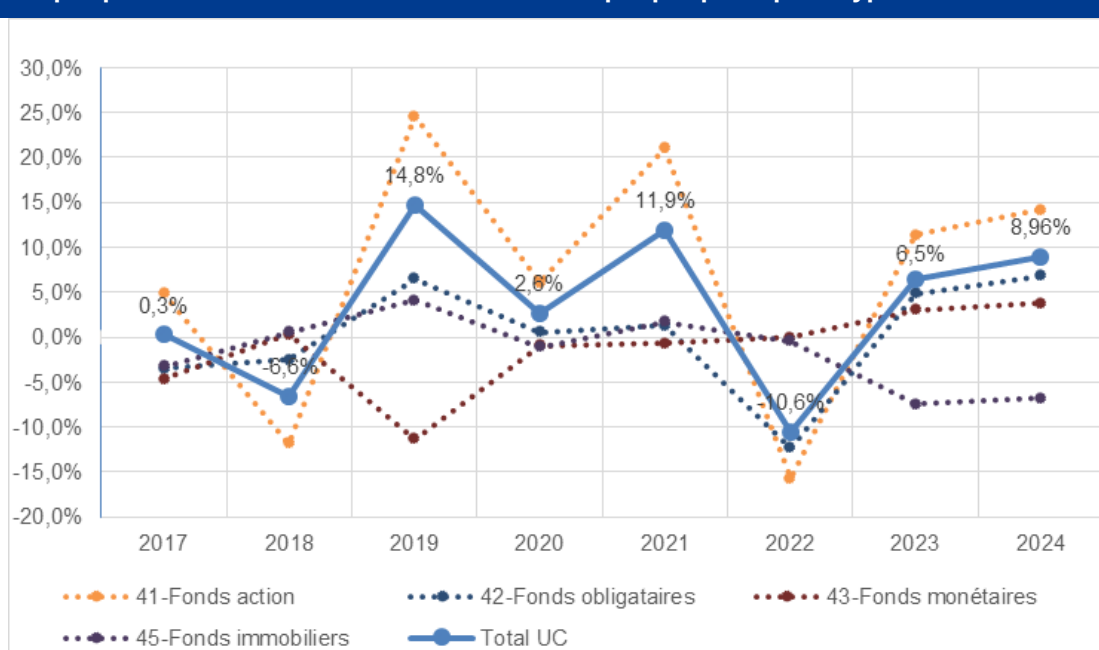
⁷ Taux apparents calculés en rapportant les flux d'intérêts courus de décembre de l'année sous revue à la moyenne mensuelle des encours correspondants. Cf. [Publication mensuelle de la Banque de France](#)

⁸ [Publication mensuelle des Performance des OPC de la Banque de France](#)

2. Les contrats en unités de compte affichent de nouveau une belle performance en 2024

Le rendement des unités de compte progresse en 2024 pour toutes les catégories d'actifs. Il s'établit au global à 9,0 % en 2024 contre 6,5 % en 2023. Il est globalement orienté à la hausse du fait d'une meilleure valorisation globale des fonds, notamment les fonds actions (14,2 % en 2024 contre 11,4 % en 2023) et les fonds à allocation d'actifs (8,25 % en 2024 vs 5 % en 2023) qui constituent l'essentiel du portefeuille d'actifs en représentation des unités de compte. La performance des fonds immobiliers reste négative, mais légèrement moins qu'en 2023.

Graphique 11 Performance des unités de compte par principaux types



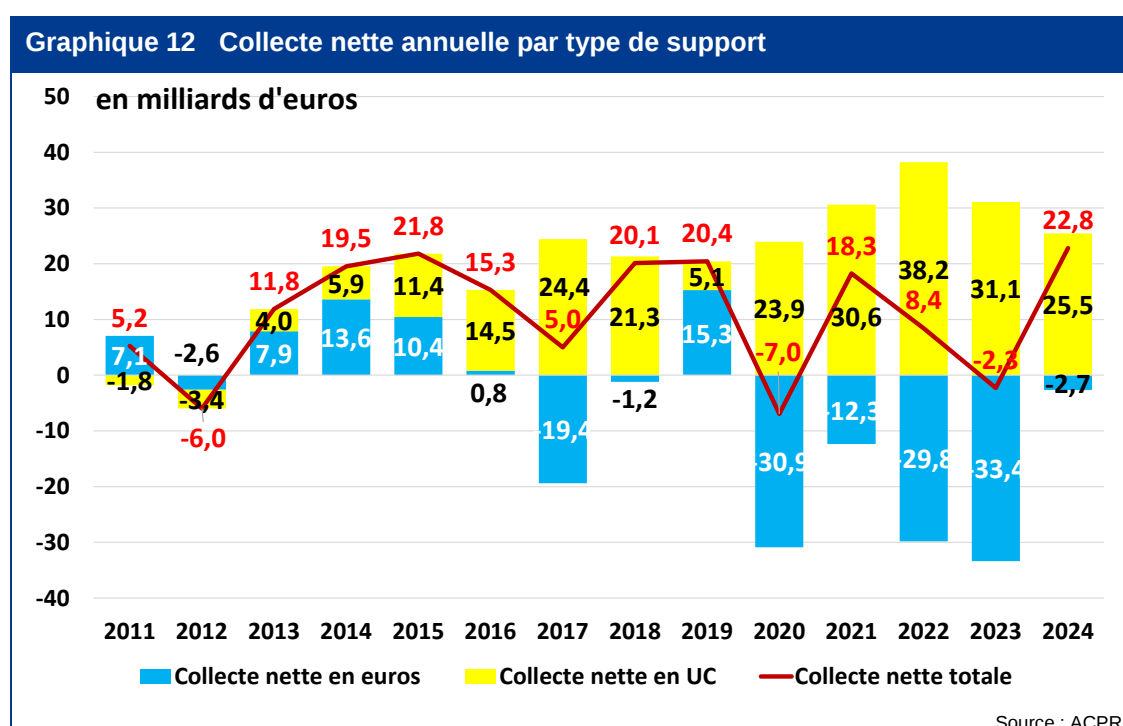
Source : ACPR

Une amélioration de la collecte nette portée par les supports euros et les bancassureurs

1. Une moindre décollecte sur les supports euros

La collecte nette est toujours portée par les supports UC mais celle-ci a enregistré une diminution pour la deuxième année consécutive, passant de 31,1 milliards d'euros en 2023 à 25,5 milliards en 2024, soit un recul de 22,1 %. En montant, elle reste néanmoins supérieure aux niveaux observés entre 2011 et 2020.

S'agissant des supports euros, la décollecte nette est désormais très limitée (-2,7 milliards d'euros en 2024, soit un gain de 30,6 milliards d'euros par rapport à 2023).



2. Une collecte nette toujours portée par les bancassureurs

La collecte nette agrégée masque des situations très différenciées entre organismes. En effet, les bancassureurs ont bénéficié d'une collecte nette positive de 24,6 milliards d'euros, tandis que les autres organismes d'assurance ont vu leur solde net, bien qu'en amélioration, rester négatif à -1,8 milliards d'euros en 2024 après -10,3 milliard d'euros en 2023 (cf. graphique 13).

Contrairement aux autres organismes d'assurance, la collecte nette positive des bancassureurs a été portée aussi bien par les supports UC que sur les supports euros, dont les soldes ont atteint respectivement 20 et 4,6 milliards d'euros.

Cette différence de dynamique entre les bancassureurs et les autres organismes d'assurance prend son origine dans la collecte des primes brutes sur les supports en UC. Ainsi, les bancassureurs ont bénéficié d'une collecte UC inédite depuis 2011 de 35,3 milliards (soit 66 % des primes UC perçues en 2024 après 63 % en 2023 et 54 % en 2022).

